



Communiqué de presse

Montpellier, Toulouse, le 5 décembre 2022

Carole Delga : « L'Etat doit inclure les artisans boulangers dans le bouclier tarifaire »

L'inflation actuelle, des matières premières comme de l'énergie, s'abat sur les industries et les commerces. Face à cette situation, les mesures de l'Etat ne prennent pas en compte la situation des artisans boulangers et pâtisseries (code APE 1071C) exclus du bouclier tarifaire. Carole Delga demande au gouvernement de prendre rapidement les mesures nécessaires pour sauver la profession :

« Alors que les savoir-faire artisanaux et la culture de la baguette française viennent de faire leur entrée au patrimoine immatériel de l'humanité de l'Unesco, nos 35 000 artisans boulangers et pâtisseries, dont 3 300 en Occitanie, sont en grave péril.

L'explosion des prix de l'énergie a un impact particulièrement lourd pour la profession, dont l'activité repose pleinement sur l'usage des fours à pain et des chambres froides. Accouplée à la hausse des prix des matières premières, avec plus 15% sur le prix de la farine ou des œufs et jusqu'à 100% sur celui de la levure, certains artisans boulangers ont déjà annoncé leur fermeture définitive. La situation est d'autant plus dure, qu'ils font face à la concurrence des grandes surfaces, qui bénéficient de l'aide de l'Etat et, pour certaines, cassent le prix de la baguette.

Les artisans boulangers ne peuvent prétendre qu'à l'amortisseur d'électricité. Mais ils sont exclus du bouclier tarifaire mis en place par le gouvernement qui limite la hausse des prix de l'énergie à 15%, puisque la puissance de leur compteur électrique excède le plafond des 36 kilovoltampères fixé par l'Etat.

J'ai interpellé la Première ministre ce week-end pour que la situation soit rapidement réétudiée et qu'une révision soit faite pour sauver les artisans boulangers et pâtisseries français. Le bouclier tarifaire doit leur être appliqué sans condition, ni restriction de consommation ou de puissance. »

■ Contact presse :

Audrey Porteron : audrey.porteron@laregion.fr - Tél. : 04 67 22 63 62- Port. : 06 40 37 58 22
service.presse@laregion.fr - [@presseoccitanie](https://www.instagram.com/presseoccitanie)